



A l'attention des : GREFFE TRIBUNAL D'INSTANCE, MAIRIES, JOURNAUX LOCAUX.

Objet : Permanences, sur rendez-vous, du Conciliateur de Justice (pour information)

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous le calendrier de mes permanences à Pas en Artois, Avesnes le Comte et Beaumetz les Loges, sous réserve de modifications éventuelles.
Les rendez-vous sont à prendre en mairie au moins 48heures avant la date de la permanence

ANNEE 2019

Ces permanences seront assurées à

- PAS EN ARTOIS** en mairie, sur rendez-vous
Le mardi matin dès 9h30
Les 15 janvier, 19 février, 19 mars, 16 avril, 21 mai, 18 juin,
17 septembre, 15 octobre, 19 novembre et 17 décembre
- AVESNES LE COMTE** en mairie, sur rendez-vous
Le mardi après-midi dès 14h00
Les 15 janvier, 19 février, 19 mars, 16 avril, 21 mai, 18 juin,
17 septembre, 15 octobre, 19 novembre et 17 décembre
- BEAUMETZ LES LOGES** en mairie, sur rendez-vous, les lundis dès 17h00

Pas de vacation durant les mois de juillet et d'août

En dehors de ces jours, et pour des problèmes très importants, le Conciliateur de Justice se tient à la disposition de tous, par téléphone et par courrier, à l'adresse ci-dessous. En vous souhaitant bonne réception de ce courrier, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Hubert VICTOR
Conciliateur de Justice
Du ressort du Tribunal d'Instance d'ARRAS
Tel : 06.82.65.71.52
Courriel : hubert.victor@orange.fr

Le 28 février 2019